

### Remarques importantes :

- Les présents plans sont cotés à titre indicatif sur base des plans d'architecture transmis par le maître d'ouvrage. L'entrepreneur est prié de vérifier les cotes in-situ et de signaler tout écart par écrit à l'ingénieur auteur des plans de stabilité.
- Il est entendu que les indications contenues dans les plans de stabilité priment sur tout autre document transmis par l'ingénieur auteur desdits plans.
- L'entrepreneur est prié de documenter les étapes du chantier avant chaque phase de bétonnage afin de mettre en évidence le respect des prescriptions de l'ingénieur en termes de ferraillage et/ou d'assemblage. Il s'agira de transmettre des photographies claires à l'ingénieur auteur des plans.
- L'entrepreneur ou le maître d'ouvrage notifiera le début des travaux à l'ingénieur quinze jours à l'avance afin qu'il puisse programmer son suivi de chantier dans les meilleures conditions.
- L'entrepreneur transmettra nécessairement des photographies du fond de coffre avant de mettre en oeuvre les fondations.
- Dans le cas où l'entrepreneur souhaite travailler avec une technique alternative ou employer des matériaux différents, il le signalera à l'ingénieur par écrit. Si les modifications impliquent des modifications importantes, le maître d'ouvrage et l'architecte chargé de l'exécution seront systématiquement sollicités afin de prendre part au processus de décision. Si les modifications sont approuvées par le maître d'ouvrage et l'architecte, l'ingénieur établira des plans modificatifs en conséquence de la demande de l'entrepreneur. Tout supplément d'honoraires sera signalé préalablement à l'établissement d'un quelconque plan modificatif et devra faire l'objet d'une approbation expresse par le maître d'ouvrage et l'architecte avant de donner lieu à une quelconque modification.

### Spécifications techniques :

- Le terrassement aura lieu de façon à ne pas remuer le fond de coffre et à éviter son ameublement. L'entrepreneur est prié d'assurer un fond de coffre plan, nivelé et exempt de débris ou de matière organique. Dans le cas de roches affleurantes, l'entrepreneur attirera l'attention de l'ingénieur sur la situation.
- Ne sera admis aucun remblai contenant des matériaux issus d'une démolition, de matériaux putrescibles ou gelés, des déchets ou décombres.
- Le cas échéant, l'entrepreneur pourra recourir à la mise en oeuvre d'un béton de propreté ou d'une couche de sable stabilisé bien compacté afin de garantir un fond de coffre suffisamment plat.
- Si le fond de coffre subit une détérioration parce qu'il est trop sec, trop humide ou qu'il a subi un cycle gel/dégel, l'ensemble de la couche détériorée sera remplacée par du sable stabilisé compacté.
- En tout état de cause, le terrassement doit avoir lieu dans des conditions propices. En cas de gêne à cause des intempéries éventuelles, un empierrement pourrait être mis en oeuvre afin de faciliter l'exécution des travaux.

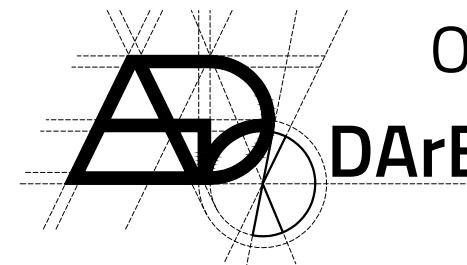
### PLANS DE STABILITE

Réf. Dossier

S2417NC

PROJET : Construction d'une habitation unifamiliale

Ir Stabilité



OMAR DRISSI, Ir Arch.

Rue de Marchienne 154  
6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL  
GSM: +32/488.015.045  
email : omar@dare-archi.com

Auteur de projet

RIBEIRO Filipe  
Architecte

La présente étude est établie sur base des plans d'architecture dressés  
en date du : 15/02/2023

Liste des plans émis :	Ind.	Commentaires
Plan des fondations	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Couvrant sous-sol		
Couvrant RDC	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Couvrant ETG		
Charpente / CVT Cble	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Coupe		
Détails coffrage		
Détails ferraillage		
Détails assemblages		

INDICE DES PLANS  
EN VIGUEUR

A

DATE D'EMISSION

30-09-2024

DATE	INDICE	MODIFICATIONS/COMMENTAIRES
30/09/24	A	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING

**REMARQUES IMPORTANTES :**

- Toutes les cotes sont exprimées en centimètre ; toutes les indications de niveau sont exprimées en mètre.
- Les prescriptions et spécifications contraignantes sauf indication contraire reprise aux plans.

**Fondations :** Le projet est fondé sur une dalle en béton fibré.

**Maçonnerie portante :**

Les blocs de maçonnerie du sous-sol sont des blocs de béton lourd  $8\text{N/mm}^2$ .

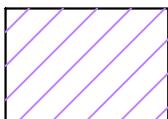
La maçonnerie portante est prévue en blocs TC  $10\text{N/mm}^2$  certifiés BENOR.

**Planchers :** Les planchers sont réalisés en hourdis d'ép. 13cm avec une chape de compression de 4cm armée d'un treillis Ø5/150/150 (granulométrie D14 max. pour le béton de la chape / 1 maille de recouvrement). Hourdis à nettoyer et humidifier avant coulage de la chape de compression.

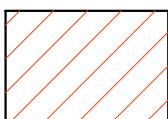
**LEGENDE :**



Bloc de béton lourd ( $8\text{N/mm}^2$ )



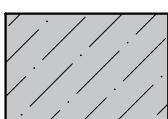
Bloc TC ép. 14cm ( $10\text{N/mm}^2$ )



Bloc TC ép. 19cm ( $10\text{N/mm}^2$ )



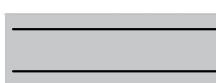
Elément en béton non armé ou fibré (selon indications)



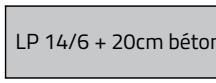
Elément en béton armé C25/30 (sauf indication contraire)



Poutrelle en acier S235



Poutre en béton armé



Pré-linteau + 20cm de béton C25/30 non armé



Linteau préfabriqué creux LP 14/19

Les plans sont cotés à titre indicatif sur base des plans transmis par l'Architecte. L'entrepreneur est prié de les vérifier in-situ. Toute incohérence sera signalée à l'ingénieur par écrit.

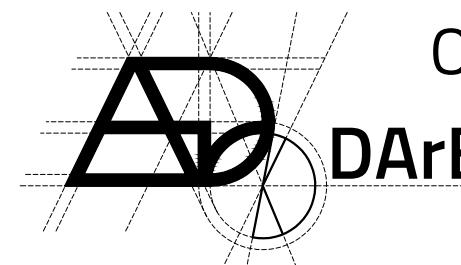
**PLANS DE STABILITE**

Réf. Dossier

S2417NC

**PROJET :** Construction d'une habitation unifamiliale

Ir Stabilité



**OMAR DRISSI, Ir Arch.**

Rue de Marchienne 154  
6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL  
GSM: +32/488.015.045  
email : omar@dare-archi.com

Auteur de projet

**RIBEIRO Filipe  
Architecte**

La présente étude est établie sur base des plans d'architecture dressés en date du : 15/02/2023

Liste des plans émis :	Ind.	Commentaires
Plan des fondations	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Couvrant sous-sol		
Couvrant RDC	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Couvrant ETG		
Charpente / CVT Cble	A1	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING
Coupe		
Détails coffrage		
Détails ferrailage		
Détails assemblages		

INDICE DES PLANS  
EN VIGUEUR

**A**

DATE D'EMISSION

30-09-2024

DATE	INDICE	MODIFICATIONS/COMMENTAIRES
30/09/24	A	PREMIERE DIFFUSION-EERSTE VERSPREIDING

